

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

**Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)**

Tél.: +237 222 20 37 32
Fax: +237 222 20 37 30 / **Ligne Verte : 1517**
B.P: 33 200 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

**National Anti-Corruption Commission
(NACC)**

URL : <http://www.conac.cm>
Mailto : info@conac.cm

Cérémonie solennelle de présentation du

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017

Discours de Monsieur le Président de la CONAC

Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Yaoundé, Palais des Congres, 28 décembre 2018.

- **Monsieur le Président du Sénat ;**
- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;**
- **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président du Conseil Economique et Social ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Représentant de la Chambre des Comptes ;**
- **Monsieur le Président du Tribunal Criminel Spécial ;**
- **Madame le Procureur Général près le Tribunal Criminel Spécial ;**
- **Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale ;**
- **Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques accréditées au Cameroun ;**
- **Monsieur le Président d'Elections Cameroon ;**
- **Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés ;**
- **Monsieur le Président de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme ;**
- **Monsieur le Coordonnateur du Programme National de Gouvernance ;**
- **Monsieur le Président du Conseil National de la Communication ;**
- **Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale d'Investigation Financière ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des partis politiques ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;**
- **Messieurs les Délégués du Gouvernement auprès des Communautés Urbaines ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Chambres Consulaires, des Organisations et Corporations Professionnelles ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Communautés Religieuses ;**
- **Monsieur le Président de Transparency International Cameroon ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Medias ;**
- **Chers invités (es);**
- **Mesdames et Messieurs,**

La Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) publie ce jour, 28 décembre 2018, **le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017**.

Avant de sacrifier à ce rite, nous vous prions de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence à la mémoire de tous les compatriotes et ressortissants étrangers arrachés à la vie dans notre pays depuis 2017 pour des raisons sociopolitiques, ainsi qu'à la mémoire de :

Monsieur HAMADJODA ADJUDJI, très regretté Membre du Comité de Coordination de la CONAC,

Monsieur Marc ATEBA OMBALA, Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, infatigable acteur de la lutte contre la corruption,

Qui nous ont quittés respectivement le 06 novembre et le 21 décembre 2018.

MERCI

Tout le plaisir est pour nous de vous accueillir dans cette Auguste salle du Palais des Congrès de Yaoundé, à l'occasion de la cérémonie de présentation solennelle du **Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017**.

Au nom de l'ensemble des membres du Comité de Coordination et du personnel de la CONAC, nous vous souhaitons très sincèrement une chaleureuse bienvenue. Merci pour l'honneur que vous nous faites en répondant favorablement à notre invitation.

La CONAC est heureuse de vous présenter la somme des efforts entrepris par le Cameroun tout entier pour combattre la corruption dans notre pays au cours de l'année 2017. La présentation de ce Rapport s'adosse sur les prescriptions du décret **N°2006/088 du 11 mars 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Anti-Corruption** qui lui fait obligation de produire, à l'attention du Chef de l'Etat, un rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun. Le même décret précise à l'**alinéa 4 de l'article 24** que « **Ce rapport est rendu public** ».

Mesdames et Messieurs,

Faire et faire savoir sont intimement liés pour toute entité qui respecte ceux qui nourrissent des attentes vis-à-vis de ses actions. Celui qui ne communique pas peut être considéré comme quelqu'un qui ne fait rien.

Aujourd'hui réunis nous présentons le 8^e Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun. Il rend compte des actions entreprises en matière de lutte contre la corruption par l'ensemble des structures étatiques et non-étatiques, et surtout des efforts consentis par notre pays pour prévenir et réprimer les différentes atteintes à la fortune publique et garantir aux citoyens (nes), un service public gratuit. Le Cameroun a donc entrepris beaucoup d'actions pour lutter contre la corruption en 2017.

Le Rapport que nous présentons ce jour, est moins volumineux, mais plus dense en information que celui de 2016 donc, plus condensé. **Au plan méthodologique**, il adopte une approche globale, inclusive, participative et multidisciplinaire. **51 contributions ont été reçues.**

Nous y trouvons ainsi les activités menées par les instances de contrôle :

- CONAC ;
- CONSUPE ;
- ANIF ;

et des institutions de régulation tel que :

- le CNC ;
- l'ARSEL ;
- l'ARMP.

On y trouve aussi les activités de lutte contre la corruption menées par les juridictions :

- TCS,
- Cour Suprême, etc.

En 2017 par exemple, **27 départements ministériels** ont pris une part active à la lutte contre la corruption sanctionnée par des Rapports d'activités envoyés à la CONAC. Il s'agit de :

1. MINJUSTICE
2. MINFORPA
3. MINATD
4. MINDEF
5. DGSN
6. MINFI
7. MINCOMMERCE
8. MINPMEESA

9. MINEPDED
10. MINEPIA
11. MINPOSTEL
12. MINFOF
13. MINTP
14. MINHDU
15. MINDCAF
16. MINMAP
17. MINEDUB
18. MINESEC
19. MINESUP
20. MINSEP
21. MINRESI
22. MINEFOP
23. MINJEC
24. MINSANTE
25. MINPROFF
26. MINAS
27. MINAC

Les établissements publics, les entreprises publiques et autres organismes subventionnés par l'Etat ont aussi pris une part active à la Lutte, bien qu'il n'y ait pas eu des résultats chiffrés dans certains de ces rapports.

Au niveau des Universités d'Etats, par exemple, seule l'Université de Yaoundé II n'a pas envoyé un rapport d'activités. Par contre, une université privée, l'université de Montagne notamment et un centre de recherche, IRAD, ont envoyé des rapports.

Nous déplorons le fait que dans le secteur de la santé, un seul hôpital a pu envoyer un rapport d'activités. C'est l'hôpital gynéco obstétrique de Yaoundé que nous félicitons à sa juste valeur;

De même, pour plus d'une trentaine d'entreprises publiques qui existent au Cameroun, juste cinq ont envoyé des rapports de leurs activités. Il s'agit de :

1. la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
2. *Electricity Development Corporation* (EDC) ;
3. l'Agence de d'Electrification Rurale (AER) ;
4. la *Cameroon Radio Television* (CRTV) et

5. la Caisse d'Autonome d'Amortissement (CAA).

Nous félicitons aussi le Projet Memve'ele qui nous a fait part des actions qu'il mène pour juguler la corruption au sein de ce projet.

Au niveau du secteur privé, la Business Coalition Against Corruption (BCAC) aujourd'hui devenue BCGG ou le Business Coalition for Good Governance, vient en tête avec de nombreuses actions menées en faveur de l'éthique dans le monde des affaires. Citons également certains membres de la Coalition Nationale Contre la Corruption, tels que :

1. Le Centre d'Appui aux initiatives de développement durable (CAIDED) ;
2. L'Organisation d'Appui pour la Santé et le Tourisme (OASET) ;
3. Le Centre d'Etudes et de Recherche en sciences Sociales (CERESS) ;
4. L'Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARESS) ;
5. L'Action contre la Corruption (A2C),
6. L'association, Face à la Santé ;
7. L'association, Droit de l'enfant : un livre pour chaque enfant (DELICE),
8. L'association, Jeunesse sans corruption,
9. L'Association des Amoureux du Livres (ASSOAL) et
10. Le Centre d'Appui au désenclavement numérique (ADEN).

Celles-ci ont mené des actions dans leurs domaines respectifs.

Les activités menées par les Cellules de lutte contre la corruption sus-indiquées se résument dans l'acronyme PRECIS qui implique l'implémentation concomitante des actions de Prévention, d'Éducation, de Conditions, d'Incitation et de Sanctions, pour une lutte soutenue.

Mesdames et Messieurs,

La spécificité du rapport 2017 tient aussi compte de l'enquête nationale sur la perception et l'impact des activités anti-corruption menées dans les administrations publiques et certaines entreprises privées au Cameroun par la CONAC en 2016. C'était dans le cadre de l'évaluation des cinq premières années de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC). L'étude a introduit, pour la première fois, l'indice de perception de la corruption au Cameroun, IPC Cam. Ceci pour mieux apprécier les changements éventuels induits par les efforts anti-corruption fournis par les camerounais depuis l'implémentation de la SNLCC.

A travers une analyse comparative, l'étude a procédé à l'évaluation de la situation en 2011 et en 2016. Nous reviendrons sur les résultats de cette enquête vers la fin de notre propos.

Cameroon's 2017 Anti-Corruption Status Report has therefore been structured around the following six parts:

- **Part one** highlights anti-corruption activities carried out by Control Institutions;
- **Part two** presents the anti-corruption activities conducted by courts;
- **Part three** deals with the anti-corruption activities carried out by Ministries;
- **Part four** presents the anti-corruption activities conducted by public institutions, enterprises and other State-subsidized bodies;
- **Part five** makes a presentation of the anti-corruption activities carried out by the Private Sector and Civil Society; and
- **Part six**, the results of CONAC's 2015 national survey on the perception and impact of anti-corruption activities led by State Institutions and some private organs in Cameroon: Findings of CONAC's national survey conducted in 2015/2016.

Mesdames et Messieurs,

Nous constatons aussi, à travers *le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017*, l'appropriation, par la majorité des citoyens, de la volonté de lutter contre la corruption par le volume des dénonciations des faits, actes et pratiques de corruption reçues à la CONAC. Au total, **3982 dénonciations** ont été enregistrées, en provenance de toutes les Régions du Cameroun et même de l'Etranger.

Que retenir au titre des actions menées par la CONAC en 2017 ?

Au cours de l'année 2017, la CONAC a poursuivi ses actions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) en intensifiant ses activités de prévention, d'investigations et de coopération.

Les activités de prévention ont porté, entre autres, sur l'évaluation des Plans d'Action Régionaux de lutte contre la corruption, la mise sur pied du programme national d'éducation à l'intégrité et les campagnes de sensibilisation.

Les activités dans les Régions ont permis d'évaluer le niveau d'exécution des plans régionaux de lutte contre la corruption de l'année 2017 et de doter chaque Région d'un plan d'action à exécuter en 2018 ainsi que de mesurer l'impact des actions menées sur le vécu quotidien des citoyens à travers des descentes inopinées sur le terrain des officiels de la CONAC. Il en ressort que :

- le taux moyen d'exécution des plans d'action régionaux de lutte contre la corruption est passé de 31,95 % en 2016 à 33,31 en 2017, soit une amélioration de 6,01 % ;
- le classement des Régions qui en découle en 2017 se présente ainsi qu'il suit :

Rang	Région	Taux d'exécution du plan d'action 2017	
1 ^{er}	Adamaoua	42,64%	41.58 en 2016
2 ^{ème}	Extrême-Nord	40,43%	36.84 en 2016
3 ^{ème}	Est	37,22%	25.53 en 2016
4 ^{ème}	Sud	34,78%	22.79 en 2016
5 ^{ème}	Nord	33,84%	30.23 en 2016
6 ^{ème}	Centre	29,05%	32.54 en 2016
7 ^{ème}	Nord-Ouest	27,99%	34.36 en 2016
8 ^{ème}	Littoral	27,97%	25.32 en 2016
8 ^{ème}	Ouest	27,97%	37.13 en 2016
10 ^{ème}	Sud-Ouest	27,43%	31.11 en 2016

Malgré la hausse observée au niveau national et les efforts reconnus des parties prenantes, de nombreuses contraintes et résistances demeurent. Bien plus, **ce taux est loin d'être satisfaisant ; car, se situant en deçà de la moyenne.** D'où le doute qui semble s'installer dans les esprits de la grande majorité des citoyens quant à l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de la lutte contre la corruption.

Suite à ces résultats qui sont détaillés dans le Rapport, nous constatons que :

1. Aucune Région n'atteint 50% de réalisation de son plan d'action.
2. Une seule Région, l'Adamoua a atteint un niveau d'implémentation de plus de 50%, dans deux axes (Prévention et Education)
3. L'Incitation et les sanctions sont trop faibles, respectivement 25,05 % et 24,27%.
4. L'axe Condition est médiocre.

Il ressort de nos investigations que les Régions ont beaucoup de mal à réprimer les actes de corruption pour les raisons suivantes:

1. peur des représailles ;
2. inertie ;
3. complicité de certains chefs ;
4. absence quasi totale des Inspecteurs Régionaux et Inspecteurs des Services ministériels dans les ateliers d'évaluation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.

Le manque d'incitation peut être lié aux facteurs suivants :

1. jalousie ;
2. incompetence de certains hiérarchies ;
3. méconnaissance de la plupart des mérites

Les raisons des difficultés d'implémentation dans l'axe condition :

1. détournement des provisions budgétaires de fonctionnement par certaines personnes ;
2. blocage volontaire des promotions par certaines hiérarchies ;

A la suite de cela, nous avons proposé :

1. l'implication plus poussée, au niveau régional, des responsables et leaders religieux et politiques (conseils municipaux, maires et députés).
2. l'organisation, avec les services du gouverneur, des concours du personnel le plus probe de la région pour susciter plus d'adhésion populaire à la LCC.
3. l'affichage des plaques anti-corruption de la CONAC dans tous les services administratifs ;
4. la vérification de l'effectivité de la gratuité des services dans les administrations ;
5. l'identification des goulots d'étranglement et des résistances, saisine de la hiérarchie immédiate avec ampliation à la CONAC pour suivi et action ;
6. la production des rapports de suivi ;
7. l'évaluation intermédiaire de l'exécution des plans d'action régionaux à faire trimestriellement (copie à la hiérarchie et la CONAC)
8. la Présence effective de tous les Inspecteurs Régionaux et Inspecteurs des services ministériels aux ateliers d'évaluation des plans d'action de lutte contre la corruption

9. la valorisation de la présence des services des Inspecteurs et leur crédibilisation auprès des Gouverneurs et des Ministres qui semblent négliger leurs missions dans la lutte contre la corruption.

Concerning the implementation of the National Integrity Education Programme, (PNEI), 104 Integrity Clubs were set up in Universities, schools and training institutions. These actions helped to reignite the patriotic consciousness of pupils and students and to educate youths on their role in fighting against cheating and other social drifts.

The organization of awareness caravans and the participation in trade fairs, school and university games, as well as other meetings were an additional moral weapon, and contributed in increasing the number of critical actors to fight against corruption.

Also, sensitization campaigns in the cocoa, coffee, cotton and forestry sectors enabled CONAC to follow-up and ensure that warning letters are addressed to those found guilty of acts of corruption in these sectors.

The year 2017 was rich in communication activities as CONAC continued with the production and broadcast of its awareness programme, launched the CONAC Newsletter and acquired more communication tools.

*CONAC investigations greatly enhanced the anti-corruption drive in Cameroon in 2017 following the **3 982 reports** the Commission received. These reports resulted in control or investigation missions through rapid Intervention Actions.*

La CONAC a conduit plusieurs autres investigations visant la protection de la fortune publique, l'amélioration de la qualité de la dépense publique, l'identification et la sanction des actes de corruption.

Les missions d'enquêtes, de contrôles et d'investigations menées par la CONAC ont consisté principalement à rechercher, collecter et exploiter les informations et dénonciations relatives aux actes de corruption. A titre d'exemple :

- 1. les investigations à la banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC).** La CONAC a relevé des détournements de fonds au cours de la période 2003 – 2015 à la BICEC. Elles concernent la passation des marchés, la fraude, l'assistance technique intérieure et extérieure, les droits d'occupation temporaires de la voie publique, l'abandon de créance, le paiement des honoraires à certains avocats, le paiement des honoraires des commissaires aux comptes, le paiement en numéraires des sommes importantes aux prestataires, le non-respect de l'organigramme de la BICEC, le non-respect des normes professionnelles et comptables. Le montant total des sommes détournées y compris le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun se chiffre à **118 milliards 275 millions 239 mille 747 FCFA**. Précisément, l'Etat du Cameroun qui détient 17,5% du capital de la banque a subi un préjudice financier de l'ordre de **19 milliards 722 millions 892 mille 748 FCFA** pour non perception des impôts sur les sociétés, de la TSR et des dividendes.
- 2. L'indemnisation des victimes des travaux d'aménagement de la voie d'accès Ouest de la ville de Douala.** La mission de vérification des allégations de corruption dans les opérations d'indemnisation des victimes des travaux d'aménagement de la voie d'accès Ouest de la ville de Douala a mis en évidence un certain nombre d'irrégularités : des paiements en espèces des indemnités de montants supérieurs à 500 000FCFA aux bénéficiaires, des paiements par des personnes non habilitées, l'assignation à la Commission de paiement d'un mandat non prévu par les textes réglementaires. Un paiement indu de **67 millions 153 mille 970 FCFA**, la non-restitution d'une somme de **60 113 483 FCFA** indûment collectée et le détournement de **250 374 094 FCFA** pour un total de **377 millions 641 mille 547 FCFA**.
- 3. La Mission de vérification des faits de fraudes douanières et fiscales, les transferts irréguliers de capitaux, les pratiques de corruption et détournement de deniers publics, reprochés à la société CONGELCAM.** La Mission a noté les transferts irréguliers de capitaux, la pratique de corruption et le détournement de deniers publics, reprochés à la **société CONGELCAM**. et à son DG à hauteur de **32 milliards 070 millions 273 mille 799 FCFA**.

4. L'APEE au Lycée Bilingue de Bali (Nord Ouest). L'allégation de détournement de fonds publics par le proviseur et certains responsables de l'APEE du lycée Bilingue de Bali (Nord-Ouest) a été vérifiée. La somme de **14 millions 624 mille 891 FCFA** a été imputée à ces responsables.

5. La perception de double salaire. La perception de double salaire par un fonctionnaire de l'enseignement secondaire a été établie. Le mis en cause a accepté de verser la somme de **6 millions 026 mille 142 FCFA** à l'Etat.

Ces cinq investigations, par exemple, ont permis à l'Etat de gagner **52 milliards 191 millions 459 mille 127 FCFA**.

A travers 21 enquêtes menées dans le cadre des actions par voie d'interventions rapides (AIR), la CONAC a pu donner suite à des cas d'arnaques ou de flagrants délits de corruption dénoncés dans différents services et secteurs d'activités tels que la santé, l'éducation, le Commerce, les Mairies... Au terme de ces enquêtes, la plupart des dénonciations reçues s'étant avérées fondées, la CONAC en a saisi, à chaque fois, les administrations compétentes pour mesures et actions appropriées. Dans certains cas, les mis en cause ont été confiés à la justice. En tout, la CONAC a transmis **15 affaires** à la Justice pour les cas de flagrant délit, conformément à l'article 22 alinéa 3 de son texte organique.

Les condamnations pécuniaires suites aux procédures transmises aux juridictions compétentes par la CONAC ont donné **1 million 750 mille FCFA**, tandis que restent à recouvrer **51 milliards 862 millions 894 mille 031(FCFA)** pour un total de **51 milliards 864 millions 644 mille 031 FCFA**.

Les activités de formation et de coopération ont aidé l'Institution à renforcer les capacités de ses cadres ainsi que celles des administrations et structures partenaires. Les activités de formation ont permis d'entretenir une coopération internationale dense et riche.

Mesdames et Messieurs

La lutte contre la corruption au Cameroun en 2017 n'a pas été l'action de la CONAC à elle seule. Beaucoup d'administrations publiques, parapubliques et privées ainsi que la société civile y ont apporté leur précieux concours. Le rapport, objet de la présente cérémonie, rend fidèlement compte des contributions reçues de tous les protagonistes de la lutte contre la corruption au Cameroun.

Tenez par exemple :

- **le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)** du Contrôle Supérieur de l'Etat a rendu **25 décisions** concernant des responsables de plusieurs administrations pour diverses fautes de gestion retenues. Le préjudice financier subi par l'Etat du fait des fautes de gestion retenues à l'encontre des gestionnaires épinglés par la CDBF est évalué à **14 milliards 771 millions 974 mille 761 FCFA**. Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de **7 milliards 479 millions 034 mille 032 FCFA**. Le conseil leur a par ailleurs infligé des amendes d'un montant total de **29 millions 500 mille FCFA**. Il ressort de cela que **7 milliards 508 millions 534 mille 032 FCFA** doivent être reversés dans les caisses de l'Etat.
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, **l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)** a enregistré **164 déclarations de soupçon** souscrites par les professions assujetties. Des dossiers relatifs aux trafics divers, à l'escroquerie, au financement du terrorisme, aux fraudes diverses, au faux et usage de faux, au détournement de deniers publics et au scamming, transmis aux Juridictions et Autorités compétentes. Pour toutes ces infractions sous-jacentes, les flux financiers illicites repérés s'élèvent à **255 milliards 201 millions 843 mille 510 francs CFA ;**
- Les institutions de régulation, à l'instar du Conseil National de la Communication (CNC) a eu à traiter de 32 cas : deux avertissements, 29 suspensions temporaires et un cas de suspension définitive.
- L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) et l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), ont rendu des décisions en rapport avec les atteintes liées au non-respect de l'éthique et de la déontologie professionnelles ou portant sur l'atteinte, par les acteurs des Marchés Publics, aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures prévues par le Code des Marchés Publics.

- En 2017, pour ce qui est des activités menées par les Juridictions, **06 décisions** ont été rendues par les Tribunaux de Première Instance, pour des affaires initiées par la CONAC.
- Le Tribunal Criminel Spécial (TCS) a rendu, en 2017, **18 arrêts** pour des affaires relatives aux infractions de détournement de biens publics et de corruption. Vingt-six (26) accusés ont été déclarés coupables, avec des peines d'emprisonnement ferme allant de 1 an à l'emprisonnement à vie. Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires s'élève à **8 milliards 330 millions 521 mille 839 FCFA**.
- Dans le même ordre d'idées, la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême a rendu **15 décisions** pour des pourvois relatifs à des affaires de corruption et infractions assimilées. Les amendes et dépens sont de **51 millions 473 mille 801 FCA**.

Le tableau ci-dessous résume le montant que la lutte contre la corruption au Cameroun a permis à l'Etat soit d'éviter de perdre, de faire rentrer dans les caisses de l'Etat ou de pouvoir recouvrer.

	Structure	Montant à recouvrer pour les caisses de l'Etat
1	<i>Commission Nationale Anti-Corruption</i>	52 milliards 191 millions 459 mille 127 FCFA.
2	Les condamnations pécuniaires suites aux procédures transmises aux tribunaux d'instance par la CONAC	51 milliards 864 millions 644 mille 031 FCFA.
3	Le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) du Contrôle Supérieur de l'Etat	7 milliards 508 millions 534 mille 032 FCFA
4	Le Tribunal Criminel Spécial (TCS)	8 milliards 330 millions 521 mille 839 FCFA
5	L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)	255 milliards 201 millions 843 mille 510 francs CFA ;
6	la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême	51 millions 473 mille 801 FCA
	Total	375 milliards 148 millions 476 mille 340FCFA

La CONAC a donc obtenu des résultats probants, le premier étant une prise de conscience accrue des conséquences tragiques de la corruption sur les individus et le bien-être collectif. En incitant les populations à adhérer à la lutte contre la corruption, l'impunité s'estompe progressivement, mais sûrement. La vision fataliste de cette déviance socio-économique tend également à s'estomper. De plus en plus, nombre de personnes sont prêtes à dénoncer les actes de corruption dont elles sont victimes ou témoins.

Le deuxième résultat est sur le plan financier. La Commission a pu, grâce à ses investigations, freiner le gaspillage des fonds publics en mettant à nu des cas de mauvaise gestion, de fraude fiscale, d'exécution de projets non conformes aux normes et de fonctionnaires fictifs. Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont également été prises dans diverses administrations publiques pour améliorer la gouvernance et réduire les opportunités de corruption sur la base des études et recommandations faites par la CONAC.

Comme le dit l'adage, une seule main ne peut attacher un fagot de bois. La CONAC ne s'est pas lancée seule dans cette croisade. L'approche multipartite adoptée par la Commission a permis aux acteurs des secteurs privé et public, ainsi qu'à ceux de la société civile, d'intégrer cette longue chaîne anti-corruption qui se construit dans le pays.

Une enquête, menée par la CONAC, dont les résultats sont publiés dans ce rapport, indique qu'il y a eu un progrès dans la lutte contre la corruption de 2011 à 2017. Les institutions publiques et privées ont été notées par des citoyens camerounais sur certains aspects tels que : la perception de niveau de transparence, l'efficacité des administrations, l'éducation à la citoyenneté et de patriotisme, la condition de travail des agents et employés, l'incitation des agents à plus de probité, répression des actes de corruption par les agents employés.

La méthodologie a consisté de manière globale à l'évaluation des cinq dernières années de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption au Cameroun, validée et adoptée par le Gouvernements et les Partenaires Techniques et Financiers, soit de 2011 à 2016.

Le travail a comporté la revue documentaire et l'enquête auprès des citoyens.

S'agissant de la revue documentaire, elle s'est basée sur la collecte et l'examen des documents ci-après :

- 1- Les rapports des administrations sur les actions anti-corruption menées (Plans d'action, Initiatives à Résultats Rapides et autres activités inspirées de la SNLCC. Le but était de cerner les efforts de lutte contre la corruption des organisations publiques, parapubliques, privées et de la Société civile.
- 2- Les textes législatifs et réglementaires de lutte contre la corruption afin d'apprécier les actions du législateur en vue du renforcement juridique du Cameroun en matière de lutte contre la corruption.
- 3- Les stratégies visant à améliorer la gouvernance inspirées par la Stratégie de Développement Durable et celle de la Stratégie Nationale de Gouvernance, comparativement à la stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, afin d'établir la cohérence entre les stratégies sus-indiquées.
- 4- Les politiques publiques contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et la vision 2035.
- 5- Les publications les plus pertinentes de la Doctrine sur la corruption relativement au phénomène au Cameroun et quels ont été les résultats par rapport à cette activité.

Quant à l'enquête auprès des citoyens, elle a donné la parole aux citoyens, et a collecté auprès de ceux-ci leurs appréciations des efforts et des résultats obtenus après cinq années d'implémentation de la SNLCC.

Cette enquête a été faite sur le terrain pour capter la plus grande diversité. Elle s'est appuyée sur un échantillon disséminé dans les 360 arrondissements du Cameroun, ceci à partir des équipes de la CNLCC qui ont reçu une formation technique d'enquêtes sociales et sur l'administration.

Ainsi, 6 145 personnes ont été interviewées, soumises à un questionnaire segmenté en 5 critères, 60 sous critères, 5 questions subsidiaires. Il fallait pour ce faire que le répondant donne une appréciation en attribuant une note à chaque sous critère évalué. Cette note minimale allait de 0 à 10, note maximale. D'où la production de l'IPC-CAM, innovation de la CONAC.

Le tableau ci-dessous présente donc des figures y relative:

IPC-CAM CONAC (Indice de perception de la corruption au Cameroun par la CONAC 2017)

Rang	Administration	Niveau global de corruption (note sur 10)
1	MINMAP	7.77
2	MINFI (service centraux)	7.02
3	MINJUSTICE (juridictions)	6.56
4	MINDEF (Gendarmerie Nationale)	6.42
5	MINTRANSPORTS	6.34
6	MINFOF	6.25
7	MINMIDT	6.17
8	IMPOTS	6.08
9	DGSN (Police)	5.99
10	MINDCAF	5.94
11	CAMTEL	5.83
12	MINADER	5.69
13	MINSANTE	5.69
14	MINATD	5.68
15	MINCOMMERCE	5.68
16	MINTP	5.61
17	MINEPDED	5.59
18	MINCOM	5.53
19	TRESOR	5.52
20	CAMPOST	5.50
21	CTD	5.49
22	MINEDUB/MINESEC	5.36
23	MINPOSTEL	5.32
24	MINAS	5.22
25	MINSEP	5.16
26	MINJEC	5.00
27	MINTOUL	5.00
28	CNPS	4.93
29	MINHDU	4.92
30	MINPROFF	4.87
31	MINEPIA	4.75
32	MINFOPRA	4.75
33	MINEPAT	4.61
34	DOUANE	4.50
35	MINAC	4.43
36	MINEFOP	3.32
37	MINEE	3.31
38	MINPMEESA	3.27
39	ELECAM	3.00
40	MINTSS	2.60
41	MINREX	1.33
42	CONAC	0.50
43	SPM	0.00

Source : Enquête CONAC

Ces résultats indiquent que la lutte contre la corruption est confrontée à de nombreuses contraintes, il y a encore de la résistance. Nombreux sont ceux qui, par médiocrité, par cupidité, sollicitent faveurs et privilèges et amassent des fortunes ; certains ont érigé le tribalisme, le favoritisme et le népotisme en système de fonctionnement. D'autres, par contre, pensent que la lutte contre la corruption est l'affaire des autres.

D'où les opinions mitigées qu'ont les observateurs des performances du Cameroun en matière de lutte contre la corruption.

Aussi, des résistances telles que l'insuffisance de ressources humaines, l'inexistence de démembrements de l'Institution sur toute l'étendue du territoire national, l'inertie de beaucoup de Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption, les blocages internes vécus par les Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption et les menaces dont font l'objet les responsables de la CONAC dans l'exercice de leurs fonctions demeurent.

Toutefois, la CONAC n'entend pas reculer devant le moindre obstacle. Au contraire, elle réaffirme à travers notre voix son engagement à mener avec foi, courage, fermeté, dignité et intégrité, sans peur ni discrimination aucune, sa noble mission d'assainissement des mœurs et de protection de la fortune publique. Dans cette perspective, la CONAC entend poursuivre avec plus de détermination son action, comme le disait déjà le Chef de l'Etat son Excellence Paul BIYA, le 15 septembre 2011, lors du 3^e Congrès Ordinaire du RDPC, nous le citons : **« ... La lutte contre la corruption va se poursuivre en s'intensifiant, sans complaisance, sans discrimination, indépendamment du statut social ou de l'appartenance politique. Personne ne pourra se considérer comme étant au-dessus des lois (...) »** et de poursuivre **« Qu'on ne s'attende pas à ce que nous nous arrêtons en en chemin. Nous irons jusqu'au bout, quoi qu'en disent certains »**

Mesdames et Messieurs,

En réalité, notre pays, au vu des efforts consentis, enregistre des avancées notables en matière de lutte contre la corruption et de nombreuses initiatives sont prises à divers niveaux par diverses institutions pour freiner ce fléau. Progressivement on voit émerger et se densifier, une masse critique d'acteurs positifs pour combattre ce fléau.

Cependant, mener des actions de lutte contre la corruption n'est pas suffisant. La plupart des actions entreprises demeurent peu connues des populations, donnant ainsi l'impression que l'impunité reste la règle. D'où la nécessité de les rendre publiques car, l'absence de communication est parfois assimilée à l'inaction par des personnes mal ou peu informées. C'est la raison pour laquelle le Chef de l'Etat, S.E. Paul Biya, n'a de cesse, au fil des ans, de rappeler aux Membres du Gouvernement qu'il ne suffit pas de bien travailler, encore faudrait-il le faire savoir. Ceci vaut également pour la lutte contre la corruption. Toutes les actions de lutte contre la corruption doivent être communiquées aux populations afin d'amener le grand public, notamment les personnes sceptiques, à se rendre compte de l'effectivité de cette lutte et à s'y engager véritablement.

Nous invitons donc les administrations à ne pas seulement se limiter aux seules déclarations de principe sur les actions envisagées. Il faudrait effectivement les implémenter en actions concrètes et rendre publics les résultats qui en découlent. Dans ce sillage, la CONAC rendra bientôt publique une évaluation des performances des Ministères dans le cadre de l'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption pour ce qui est de la mise en œuvre des Initiatives à Résultats Rapides car certains ne se limitent qu'aux slogans sans action concrète et suivie. Or l'heure n'est ni aux slogans, ni aux incantations, mais au discours de la preuve, du résultat.

Mesdames et Messieurs,

Citoyennes et citoyens du Cameroun, il est attendu un « NON » ferme à la corruption. Toute action positive dans cette lutte est importante et constitue une étape vers un Cameroun prospère grâce à l'intégrité. Une augmentation considérable du nombre de ceux (celles) qui disent « non » à la corruption installera la peur dans le camp des corrompus et corrupteurs (des tigres et des mouches). Combinée à la répression des actes de corruption, cette masse critique positive fera de la corruption un jeu qui n'en vaudra pas la chandelle.

Au final, la lutte contre la corruption est de la responsabilité de nous tous, embarqués que nous sommes dans un même navire dénommé Cameroun. Associons donc nos efforts pour combattre le fléau de la corruption. Fermer les yeux sur les pratiques de corruption équivaut à un suicide collectif...

Au titre des recommandations fortes que formule la CONAC pour continuer le combat contre la corruption, nous notons et réitérons:

- la création, au niveau régional, des services déconcentrés de la CONAC pour renforcer les effectifs de l'Institution et la rapprocher des administrés que nous réitérons ;
- la poursuite de l'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption à travers la mise en œuvre du Programme National d'Education à l'Intégrité, des Plans d'Actions Régionaux et des Initiatives à Résultats Rapides,
- l'intensification de la lutte contre la corruption sur le plan global,
- la création d'une structure chargée de la collecte et du suivi de gestion des fonds dûs à l'Etat, et enfin
- La fonctionnalité effective des cellules ministérielles de lutte contre la corruption.

Mesdames et Messieurs

Voilà un aperçu de l'état de la lutte contre la corruption dans notre pays en 2017. Les efforts sont faits, les actions sont louables, la volonté politique est réelle et la majorité des Camerounaises et des Camerounais s'implique de plus en plus dans la lutte contre la corruption.

En vous souhaitant une bonne lecture et une bonne exploitation du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2017*, nous formulons déjà, à votre endroit, au nom des membres du Comité de Coordination, de l'ensemble du personnel de la CONAC et en notre nom propre, les vœux de bonnes fêtes de fin d'année, de bonne santé, de réussite et de prospérité pour l'année 2019.

Nos remerciements les plus sincères à la CRTV et à tous les autres médias qui ont permis à la CONAC de faire connaître ses activités tant sur le plan national qu'international.

Nous vous remercions de votre bien aimable attention. /